

Musées Royaux  
de  
Peinture et de Sculpture  
de  
Belgique

N<sup>o</sup>. 4926 //

Objet:

Annexe

Expédié le

29 / 1900 (7)

A Monsieur

M. Mangelin  
24, Rue de Nord.  
Et

Nous avons l'honneur de vous  
faire connaître que la résolution de la  
Commission Directrice n'a pas été favora-  
ble à l'acquisition, pour les collections de  
l'Etat, d'un tableau  
qui... fait... l'objet de... votre  
lettre du 24.

Cet ouvrage que nous tenons,  
Monsieur, à votre disposition, pourra  
être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue  
du Musée, N<sup>o</sup> 9, contre la remise d'un  
récépissé.

Veuillez agréer, Monsieur,  
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice,  
Le Secrétaire,

RÉCÉPISSÉ DE LA REMISE D'UN TABLEAU. (3)

Le soussigné déclare avoir reçu du concierge du Palais des Beaux Arts,

rue du Musée, n<sup>o</sup> 9, le tableau intitulé *La Filieuse*

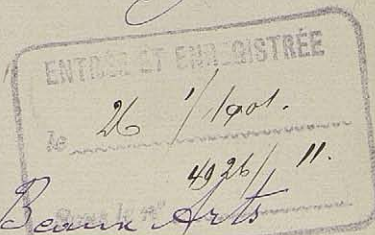
par *J. H. Heur*

Bruxelles, le 31 Janvier 1901.

*J. Mangelin*

Bruxelles le 27 Janvier 1901. (1)

Monsieur  
Le Directeur des Beaux Arts



Rue du Musée 9.

Je prend la respectueuse liberté  
de soumettre a votre appréciation  
Un Cablann Représentant  
La Statue de T. S. de Heerel  
qui p'evalue a cinq cent francs  
me trouvent dans le besoin  
et désireux de vendre toute  
offre acceptable

Dans l'attente d'une  
Réponse favorable  
Recevez l'assurance de mon  
profond respect

Afred Mangelinkx  
24 Rue du Nord  
Bruxelles